

FICHE PAYS

TUNISIE

CONTEXTE GENERAL



Monnaie : Dinar tunisien (2,27 TND = 1 €)

IDH (2014) : 0,721- 90ème / 177

Population : 11 millions (2014)

Part de la population urbaine : 67 %

Contexte politique : République. Suite à la révolution de mars 2011, la constitution de 1959 est suspendue et remplacée par une nouvelle constitution le 7 février 2014.

Dernières élections législatives : 26 octobre 2014.

Elections municipales: 9 mai 2010

Organisation territoriale : Gouvernorat / délégation / Communes / localité / (Imada). Il existe 24 Gouvernorats dirigés par un gouverneur nommé par le Président de la République. Ils ont le statut de collectivité locale. La décentralisation a été très limitée avant la révolution de 2011. La nouvelle constitution de février 2014 s'engage ouvertement en faveur de la décentralisation.

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

La Tunisie est l'un des pays d'Afrique du Nord où la ressource en eau est la plus rare (450m³/hab/an). Elle est par ailleurs très mal répartie, avec 80% qui se situe dans la partie Nord du pays.

La forte croissance de la population et donc de la demande constitue une autre problématique majeure, ainsi que la salinité des eaux.

| Taux d'accès* | en milieu rural | en milieu urbain |
|----------------|-----------------|------------------|
| Eau potable | 82 % | 99,4 % |
| Assainissement | 65 % | 96 % |

* Données 2012 publiées dans le Rapport JMP 2014

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre juridique

L'instrument juridique pour la gestion de l'eau est le **Code des Eaux** promulgué en 1975 et revu en 2001, puis plus récemment en 2013.

Ce Code a introduit (i) la domanialité publique des ressources en eau (droit d'usage), (ii) le rôle prépondérant de l'Administration dans la planification, la mobilisation, le contrôle et le suivi intégré de l'utilisation des eaux, (iii) la notion d'économie d'eau avec le principe de valorisation maximale à travers le pays, (iv) la protection de l'environnement hydrique et la réutilisation des eaux épurées à des fins agricoles, (v) la possibilité d'auto-gestion des ressources hydrauliques dans un cadre associatif, et l'implication du secteur privé dans la gestion des ressources non conventionnelles.

Outils de programmation

Les plans directeurs régionaux du Nord, du Centre et du Sud : face au déficit en eau, la Tunisie mise depuis les années 1970 sur le développement et la régularisation de ses ressources par la programmation de grands travaux hydrauliques.

La stratégie nationale de mobilisation de la ressource en eau (1991-2000/2002 - 2011) : réalisation de forages de reconnaissance et d'exploitation et de piézomètres de contrôle et de suivi, en l'amélioration et le développement des réseaux de mesures et de suivi des ressources en eau, en la création de 32 barrages, 253 barrages collinaires et 580 lacs collinaires et en l'amélioration de la qualité de l'eau potable desservie en milieu urbain à moins de 1,5 g/l.

Le Programme présidentiel (2004-2009) met l'accent sur (i) une restructuration de la production agricole, (ii) la conduite d'un programme national de dessalement des eaux, (iii) la généralisation d'un programme d'économie d'eau au niveau des exploitations agricoles irriguées et des différents usagers.

Projet PISEAU 2 (2009 - 2013) : Il s'agit de (i) consolider les acquis du Piseau 1, (ii) achever le programme de mobilisation des ressources conventionnelles et développer davantage les ressources non conventionnelles, et (iii) mieux protéger/préserver les ressources éventuellement disponibles.

DOCUMENTS ET RESSOURCES

SONEDE : www.sonede.com.tn

L'ONAS : www.onas.nat.tn

[Code de l'eau](#)

Pour consulter les documents ressources :
[cliquez ici.](#)

PAGES PAYS

www.pseau.org/autres-pays

CONTACTS

MARH : www.agriculture.tn

Ambassade de France à Tunis :
Conseiller adjoint pour la coopération
technique et gouvernance à Tunis : valerie.mayot@diplomatie.gouv.fr

pS-Eau : Christophe Brossé, med@pseau.org

Les principaux acteurs institutionnels

Le Ministère de l'agriculture en charge des ressources hydrauliques (MARH) : chargé de la planification, des études, du suivi et de l'évaluation des projets hydrauliques, de la réalisation des barrages et des grands aménagements hydro-agricoles, de la gestion des eaux dans les grands barrages. Chargé également de la planification, de la coordination, et de la supervision des activités de développement de l'eau.

La Direction générale de la ressource en eau : chargée de la gestion des réseaux de mesure, de l'application de la législation, et de la promotion de la recherche et de l'expérimentation.

Les commissariats régionaux au développement agricole : chargés de la prospection des ressources en eau, de la réalisation des projets régionaux d'irrigation et d'AEP dont la gestion sera confiée aux groupements de développement agricoles (GDA), de la gestion directe de l'eau dans les grands périmètres irrigués.

Le Comité national de l'eau arbitre les problèmes de répartition de l'eau.

L'ONAS, chargé de l'assainissement urbain. La **SONEDE** a en charge l'AEP urbaine et les agglomérations de plus de 2 500 habitants.

Les modes de gestion

La gestion des services d'eau et d'assainissement sont délégués réciproquement à la SONEDE et à l'ONAS qui sont des établissements publics sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Une partie de cette gestion est déléguée au GDA en milieu rural.

QUELQUES PROJETS EN COURS

La BEI, la Banque européenne d'investissement, apporte son soutien financier à la SONEDE pour réaliser des opérations d'approvisionnement en eau potable notamment pour les régions côtières de l'est du Sahel tunisien et de Sfax.

La BAD (Banque africaine de développement) finance la seconde phase du projet PISEAU.

La Banque mondiale appuie la SONEDE dans la mise en œuvre de projets d'approvisionnement d'eau en milieu urbain.

L'AFD apporte son soutien financier à des programmes d'accès à l'eau et l'assainissement en milieu rural.

La JICA (Agence japonaise de la coopération internationale) intervient sur la réduction des risques liés à l'eau, la lutte contre la pollution de l'eau (réhabilitation et extension des réseaux d'assainissement), l'alimentation en eau potable, l'économie d'eau en irrigation, la mobilisation de nouvelles ressources d'eau.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale en Tunisie : www.pseau.org/actions

